



DE ROUBAIX-TOURCOING

POUR AUGMENTER LA Production du Charbon

De la délégation des Syndicats des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a dit au Ministre des Mines.

De toutes parts on s'inquiète, avec juste raison, de la grave question de la crise du charbon.

Les importations des charbons étrangers continuent à déjouer les espoirs. Les causes de cette insuffisance sont de plusieurs ordres, et parmi elles le défaut de moyens de transport.

Les organisations syndicales des ouvriers mineurs des bassins miniers sinistrés de la région du Nord n'ont pas manqué d'attirer l'attention des Pouvoirs publics, des ministres et des préfets sur les moyens d'augmenter la production des mines du Pas-de-Calais.

Au cours de l'entrevue du 31 janvier dernier au ministère des Travaux publics, la délégation ouvrière des syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a répété devant le nouveau ministre des mines ses suggestions, qui ont paru fixer l'attention de ce dernier.

Les mineurs ne demandent pas à être transportés en voitures capotées, mais ils demandent qu'au moins les voitures des trains ouvriers soient munies, aux portes et aux fenêtres, de vitres et qu'elles soient chauffées comme le sont les autres trains de voyageurs en hiver.

Il y a dans la région des mines sinistrées un assez grand nombre d'ouvriers mineurs non occupés aux travaux des mines en reconstruction, qui ne demandent pas mieux d'aller momentanément travailler dans les mines en exploitation dans le Pas-de-Calais, mais à la condition qu'on leur fournisse les moyens et qu'on leur tienne compte du déplacement qu'ils sont prêts à s'imposer.

Les mineurs ne demandent pas à être transportés en voitures capotées, mais ils demandent qu'au moins les voitures des trains ouvriers soient munies, aux portes et aux fenêtres, de vitres et qu'elles soient chauffées comme le sont les autres trains de voyageurs en hiver.

Il y a dans la région des mines sinistrées un assez grand nombre d'ouvriers mineurs non occupés aux travaux des mines en reconstruction, qui ne demandent pas mieux d'aller momentanément travailler dans les mines en exploitation dans le Pas-de-Calais, mais à la condition qu'on leur fournisse les moyens et qu'on leur tienne compte du déplacement qu'ils sont prêts à s'imposer.

Les mineurs ne demandent pas à être transportés en voitures capotées, mais ils demandent qu'au moins les voitures des trains ouvriers soient munies, aux portes et aux fenêtres, de vitres et qu'elles soient chauffées comme le sont les autres trains de voyageurs en hiver.

LES MARINIERES chômeurs forcés, protestent

Ils ont manifesté à Bethune. Samedi, les marins en chômage de Bethune ont organisé une manifestation imposante qui s'est déroulée dans le calme le plus complet.

Un nouveau méfait de la crise du charbon. UNE VERRERIE A DU ETIENRE SES FOURS. La Société des Verreries à bouteilles du Nord avait dit, il y a quelques jours, par suite de la manque de combustible, interrompre le cours de ses fabrications à l'usine de Denain.

L'Armée nouvelle aura-t-elle le service de huit mois ? EN PROJET DE LOI. Le citoyen Paul-Boncour vient de déposer une proposition de loi visant un grand nombre de ses collègues du groupe Socialiste, sur la réorganisation de l'armée et la durée du service militaire.

Ce que va faire le Sous-Secrétaire d'Etat aux Régions Libérées. Interviewé hier, sur son programme, M. Lefèvre, le nouveau sous-secrétaire d'Etat aux régions libérées, a déclaré que sa principale fonction sera de faire travailler les services des ministères (ils sont quatre) intéressés au relèvement des régions libérées.

On va incorporer la Classe 20 et des ajournés. CE QU'EST LE PROJET DE LOI. M. Fabry, député de la Somme, a terminé son rapport sur le projet de loi relatif à l'appel de la classe 20 et à l'appel des ajournés des classes 1918 à 1920.

POUR AUGMENTER LA RENTE DES VICTIMES DU TRAVAIL. UNE INTERVENTION DE GONIAUX. Notre ami GONIAUX, député du Nord, avait demandé à M. le Ministre de l'Hygiène ce qu'il comptait faire pour appeler à l'attention de députés, le 27 mai 1919, tendant à modifier le 2ème paragraphe de l'article 1er de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, et qui a pour objet de porter de 2.000 fr. à 5.000 fr. le taux de base servant à la détermination de la rente aux victimes d'accidents du travail.

LES IMPÔTS NOUVEAUX. Le Ministre ne veut pas imposer les salaires. M. Marsal défendra, mardi prochain, devant la Commission des Finances de la Chambre, un projet d'impôt nouveau.

LA BELGIQUE S'EN EMBET. Bruxelles, 2 février. Un journal Anversois signale que le Gouvernement hollandais vient de désigner comme médecin dans les Indes Néerlandaises, un individu impliqué d'un mouvement actif en faveur de la Belgique, des que les allemands furent battus en retraite.

Une Politique Nouvelle des Régions Libérées

J'ai eu une conversation avec une personnalité des Régions Libérées. La voici, très simplement rapportée : — On a l'impression, ai-je dit, que jusqu'ici les services de reconstitution manquent, dans leur ensemble, d'un plan directeur.

Comment cela peut-il se réaliser ? — Quatre points doivent faire l'objet de la réorganisation du système des Régions Libérées : 1° L'argent ; 2° les transports ; 3° les matériaux ; 4° la main-d'œuvre.

Aux Conseils de Guerre. Un émule de Wiart. MARCEL DELHAYE DE CAMBRAI. A peine l'affaire Wiart vient-elle de trouver son dénouement devant le 1er Conseil de guerre que le lieutenant Delhayé, capitaine de réserve, se présente devant le même conseil.

Des cambrioleurs ont fait un coup de 2 millions. Le Havre, 21 février. — Des malfaiteurs ont cambriolé cette nuit l'usine Dubosc, rue des Briques, et ont défilé les coffres-forts pour s'emparer d'une somme d'environ deux millions.

Comme le Sphinx Cassellari a ses secrets. La journée d'hier a été bien remplie au premier Conseil de guerre. Le capitaine Constant, notamment, procéda à plusieurs interrogatoires importants relatifs à l'affaire Cassellari.

La Prorogation des Contrats. Une LETTRE DE MINISTRE DES REGIONS LIBERÉES AU CITOYEN SAINT-VENANT. Le citoyen Saint-Venant, qui était intervenu auprès de M. Ogier, Ministre des Régions Libérées, pour lui signaler la situation des Commerçants de notre région qui avaient des marchés et des contrats passés avant la guerre, a reçu la lettre suivante :

Innocent et coupable. ELLE S'ACCUSA D'UN CRIME QU'ON LUI REPROCHAIT PAS. Une dame, Marie Escuré, était récemment arrêtée sous l'accusation d'avoir commis, à Lille, le meurtre de son mari.

Contes et Nouvelles Au Pic d'Enter

Ce jour-là, Marthe, son mari et moi décidâmes de sortir presque à l'heure du crépuscule. Les derniers contreforts de l'Estrel, qui baignent dans la mer leurs rochers rouges, se paraient de toutes les couleurs d'un clair-narcé nous vîmes, depuis trois longtemps formé le projet d'errer dans les montagnes au clair de lune, pour ne pas profiter des promesses d'un soir paradisiaque.

Devant nous, des chevauchées de sapins, de chènes-litiges, de troncs d'arbres, un tapis de velours gris et noir étendu sur des collines ; au-dessous, l'abîme. Marthe était assise entre Léon et moi, qui reposai mes pieds au sol, cependant que mon ami balançaît ses jambes dans le vide.

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Justice est rendue Wiart-le-Traître condamné à mort

Les débats sensationnels relatifs à l'affaire Wiart se sont terminés hier. Le misérable traître qui livra à l'ennemi les meilleurs de nos combattants, vient d'être condamné à mort à l'unanimité. C'est justice.

Le commandant Richard-Grammont, commissaire du gouvernement, s'exprima en ces termes : « Lorsque des témoignages que vous avez entendus sont suffisamment précis et précis pour vous éclairer, Wiart prétend avoir été surpris par les Allemands, tout ce qu'il a fait, dit-il, a eu pour but de donner des gages et il se proposait de livrer Forêt. Tel est son système de défense. Pour cela il a vendu à Dhalin et à Doucet et plus de vingt autres personnes. Telle est la balance que Wiart a établie. Mais pourquoi Wiart n'a-t-il pas livré Forêt ?... »

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

« En résumé, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mort pour Wiart ; pour les autres, il admit les circonstances atténuantes.

Les Condamnations

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre (dont le président, le colonel Rahoult lui-même, ne vint avoir à ajouter aux explications de leurs avocats.)